



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 2 octobre 2020

POINT DE SITUATION N° 142

Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

Point de situation au 2 octobre 2020

Cas confirmés COVID : 1300 (+13)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 1 (-1)

Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 7 (+3)

Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 3 (+1)

64 décès à l'hôpital (-)

11 décès en EHPAD (-)

233 retours à domicile (-)

A ce jour, **6 clusters** sont identifiés dans les Ardennes :

- 5 cas positifs à l'agence de la Caisse d'Épargne de Charleville-Mézières (cf. communiqué de presse ci-joint)
- 17 (+1) cas positifs à l'EHPAD La Demoiselle de Vouziers parmi les résidents et 9 (-) parmi les personnels. A ce jour, le bilan est de 8 décès dont : 2 à l'EHPAD, 3 au centre hospitalier de Charleville Mézières et 3 au centre hospitalier de Reims.
- 5 (+1) cas positifs et plusieurs cas contacts au lycée agricole Balcon des Ardennes à Saint-Laurent. Il s'agit de 5 élèves répartis dans 2 classes mais ayant des cours en commun ; l'accueil des élèves issus des 2 classes est suspendu depuis le 28 septembre. Une action de dépistage sera organisée la semaine prochaine pour l'ensemble des élèves et des personnels.
- 17 (-) cas positifs au lycée Charles de Gonzague à Charleville-Mézières. Pas de nouveau cas depuis le 24 septembre.
- 9 (-) cas positifs à l'Armée du Salut. Pas de nouveau cas depuis le 22 septembre.
- 16 cas positifs au centre hospitalier Manchester de Charleville-Mézières. Pas de nouveau cas depuis le 10 septembre.

A noter aujourd'hui 1 cas positif au lycée Saint-Paul d'une jeune personne qui a participé le week end dernier à une soirée festive en compagnie de 60 jeunes à Charleville-Mézières. Aucun geste barrière n'ayant été respecté au cours de cette soirée dansante, les 60 jeunes participants sont aujourd'hui tous cas contact et à l'isolement dans l'attente de l'apparition éventuelle d'autres cas positifs qui pourraient conduire à un nouveau cluster.

Le préfet des Ardennes tient donc à dénoncer de tels comportements irresponsables qui mettent en péril les mesures prises pour limiter l'épidémie de covid19.

Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes

Taux d'incidence (1) : 29,75 % (29,8 % au 1^{er} octobre 2020)

Taux de positivité (2) : 2,60 % (2,46% au 1^{er} octobre 2020)

Nombre de tests réalisés : 4056 (4242 le 1^{er} octobre 2020)

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.

Le 4 septembre 2020, le taux d'incidence à l'échelon national était de 63,6 pour 100 000 habitants et à l'échelon régional était de 29,3 pour 100 000 habitants.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

La dégradation des principaux indicateurs de suivi de l'épidémie tend à s'accélérer. Dans ce contexte, le préfet des Ardennes en appelle à nouveau à la vigilance de chacun et au strict respect des règles de distanciation physique et de port du masque.

Il est observé que partout en France, de nombreux clusters apparaissent à l'issue de rassemblements familiaux ou festifs. Le préfet des Ardennes appelle donc à la plus grande vigilance quant au risque de contamination lors de ce type de rassemblement, et recommande vivement à tous de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale, à savoir :

- respecter une distance minimale d'un mètre entre deux personnes (les masques doivent être portés systématiquement lorsque ces règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées)
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou par une friction hydro-alcoolique
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- se moucher dans un mouchoir à usage unique et l'éliminer immédiatement dans une poubelle
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux

Le préfet des Ardennes rappelle les termes de l'avis rendu le 7 septembre par le comité régional d'experts mis en place par l'ARS Grand Est : « *aujourd'hui, les indicateurs de suivi de l'épidémie, produits par Santé Publique France, montrent que la circulation du virus s'accélère à nouveau. Si rien n'est fait pour freiner le phénomène, les difficultés rencontrées au printemps réapparaîtront inexorablement. (...) Le port du masque est indispensable dans la situation actuelle. Le périmètre d'application du port du masque doit être le plus large possible, en veillant à tenir compte des situations où les rencontres fortuites entre plusieurs personnes sont possibles. A ce titre l'obligation du port du masque dans les endroits de rencontre, y compris en milieu ouvert, apparaît comme une bonne mesure qui pourra même être étendue si elle apparaît insuffisante.* »

* * * * *

**Un numéro vert national répond à vos questions sur le coronavirus COVID-19
7 jours sur 7, 24 heures sur 24 : 0 800 130 000**

Numéros d'urgence et d'écoute :

Violences sur les enfants 119 - <https://www.allo119.gouv.fr/>

Violences conjugales 3919 - <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Cellule d'écoute de la Croix Rouge pour les personnes vulnérables : 09 70 28 30 00

Cellule de professionnels de santé : 03.24.56.63.47

Attention, en cas de danger immédiat contacter le 17

CONTACT PRÉFECTURE : Préfecture des Ardennes / pref-coronavirus@ardennes.gouv.fr